

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, CLAVEL Eric, COLAS David, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Éric,

Secrétaire de séance : GRZESKOWIAK Ingrid **En exercice :** 44. **Présents :** 24. **Votants :** 30

27. Contractualisation : Fonds de concours communautaire 2023

La Communauté de Communes Sud Nivernais (CCSN), par l'instauration d'un fonds de concours communautaire, a la volonté d'accompagner ses 16 communes de moins de 1 000 habitants (population municipale) dans leurs projets n'entrant pas dans les critères du contrat-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la CCSN.

Ce fonds de concours, mis en place depuis 2019, est doté d'une enveloppe de 150 000 € pour l'année 2023, et est mis en œuvre dans le cadre du règlement adopté par le Conseil le 25 juin 2019 et révisé le 23 mars 2021.

Les communes ont été invitées à proposer leurs projets pour 2023.

À cette date, 14 demandes de fonds de concours ont été reçues.

Ces demandes ont été présentées au Bureau communautaire le 6 juin 2023. Aussi, dans le cadre des dispositions de l'article L5214-16 du CGCT et du règlement révisé du fonds de concours, il est proposé au Conseil d'octroyer les fonds de concours suivants :

Intitulé du projet	Commune	Budget prévisionnel HT	Fonds de concours
Sécurité routière – implantation d'un panneau dynamique	Saint-Ouen-sur-Loire	6 940,80 €	Projet abandonné
Remplacement des fenêtres des bâtiments communaux	Champvert	9 938,52 €	4 969,26 €
Extension du cimetière de Thianges	Thianges	25 000,00 €	12 500,00 €
Investissement mobilier et multimédia	Verneuil	5 406,15 €	2 703,07 €
Rénovation du bâtiment de la mairie	Saint-Germain-Chassenay	24 880,05 €	12 440,02 €
Aménagement de trottoirs	Cossaye	25 992,00 €	12 500,00 €
Valorisation des espaces publics	Béard	6 950,00 €	3 475,00 €
Réhabilitation de la salle communale	Avril-sur-Loire	21 237,49 €	10 618,74 €
Création-aménagement du centre bourg	Druy-Parigny	24 768,00 €	12 384,00 €
Clôture du cimetière	La Fermeté	15 300,00 €	7 650,00 €
Agrandissement du cimetière	Toury-Lurcy	24 898,20 €	12 449,10 €
Rénovation de la salle du Conseil	Lamenay-sur-Loire	10 852,20 €	4 176,10 €
Travaux bâtiments communaux	Lucenay-lès-Aix	15 348,00 €	7 674,00 €
Equipements kitchenette Elodie et Fablab	Sougy-sur-Loire	22 553,03 €	11 276,51 €
TOTAL	14 projets	240 064,44 €	114 815,80 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 29/06/2023
Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY